

## **Décisions du Conseil d'administration du 24 février 2011**

2 mars 2011

Dans sa séance du 24 février 2011, le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain, sur proposition du Comité des Mandataires, a arrêté les éléments de la rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR, Président-Directeur Général, ainsi qu'il suit :

### ① Au titre de l'exercice 2010

- La part variable de la rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR a été fixée, au vu de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui lui avaient été assignés, à 150 % de la part fixe de sa rémunération.

La part fixe de sa rémunération s'est élevée à 800 000 € *prorata temporis* en tant que Directeur Général du 1<sup>er</sup> janvier au 3 juin 2010 (soit 341 015 €), et à 1 100 000 € *prorata temporis* en tant que Président-Directeur Général du 4 juin au 31 décembre 2010 (soit 633 892 €).

Le montant de la part variable au titre de la première période s'élève ainsi à 506 301 €, et celui de la part variable au titre de la seconde période à 953 836 €.

Le montant brut total de la rémunération due à M. Pierre-André de CHALENDAR au titre de l'ensemble de l'exercice 2010 s'établit donc à 2 435 044 €.

### ② Au titre de l'exercice 2011

- La rémunération de M. Pierre-André de CHALENDAR se composera d'une part fixe de 1 100 000 € en base annuelle, et d'une part variable dont le montant pourra atteindre 150 % de la part fixe au maximum, comprenant une partie quantitative à concurrence de 60 % et une partie qualitative à concurrence de 40 %. Quatre objectifs, chacun comptant pour un quart, ont été fixés pour la partie quantitative : ils concernent le retour sur capitaux employés « ROCE », le résultat d'exploitation du Groupe, le résultat net courant du Groupe par action, et le *cash flow* libre d'exploitation « CFLE ». L'appréciation de la partie qualitative de la part variable sera fonction de la réalisation d'objectifs tenant en particulier à la mise en œuvre des décisions du Conseil relatives à la cession du Conditionnement, et des orientations principales du projet stratégique exposé le 15 novembre 2010 ; à ses capacité et rapidité de réaction à l'évolution des coûts des matières premières et de l'énergie ; à l'accélération du développement du Groupe sur les axes stratégiques retenus ; et au bon fonctionnement de l'équipe dirigeante du Groupe.